

2

CONCEPTS GÉNÉRAUX



2A Qu'est-ce que le patrimoine?

Le patrimoine détient plusieurs définitions qui varient selon les pays, l'organisation ou le gouvernement qui le définit. Cette difficulté de donner une définition précise est liée au fait que le patrimoine est une construction sociale qui varie selon les époques et selon la sensibilité du milieu. Le patrimoine se découvre et se transforme avec le temps. Il est habituellement connu comme l'ensemble des biens culturels ou naturels d'une société, d'un pays, d'une province, d'une région ou d'une localité [Union des municipalités du Québec, 2023]. La ligne du temps de la page suivante démontre l'évolution de la perception et de la construction sociale qu'est le patrimoine à travers le temps au Canada et au Québec.

L'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) constituée à Londres en 1945 visait à restaurer la paix par la coopération internationale suite aux deux grandes Guerres mondiales. Elle est une organisation connue à travers le monde pour ses outils éducatifs et son implication dans plusieurs domaines, dont la sauvegarde du patrimoine naturel et culturel. Sur le plan théorique, l'UNESCO propose une définition du patrimoine mondial comme suit : « Le patrimoine est l'héritage du passé dont nous profitons aujourd'hui et que nous transmettons aux générations à venir. » À travers le temps, l'organisation a permis de tracer des lignes directrices qui permettent d'orienter la protection de tous les types de patrimoines par les gouvernements dispersés sur la surface du globe.

Avec la montée de l'importance du patrimoine à travers le monde, puis au Canada, le patrimoine se trouve désormais au cœur des décisions d'aménagement du territoire et de mise en valeur. À Rimouski, il touche donc plusieurs services de la Ville, notamment le Service urbanisme, permis et inspection, le Service des loisirs, culture et vie communautaire et le Service génie et environnement, pour ne nommer que ceux-là. Un besoin se présente alors pour démystifier les différentes reconnaissances patrimoniales. Il est donc important de décrire chacune d'entre elles en identifiant leur portée et l'instance concernée.

Selon l'UNESCO

› Patrimoine culturel

Monuments

- Œuvres architecturales, de sculpture ou de peinture;
- Éléments ou structures de caractère archéologique, inscriptions, grottes et groupes d'éléments.

Ensembles

- Groupes de constructions isolées ou réunies.

Sites

- Œuvres de l'homme ou œuvres conjuguées de l'homme et de la nature;
- Zones, y compris les sites archéologiques.

› Patrimoine naturel

Monuments naturels

- Formations physiques et biologiques ou groupes de telles formations.

Formations géologiques et physiographiques

- Zones strictement délimitées constituant l'habitat d'espèces animales et végétales menacées.

Sites

- Sites naturels ou les zones naturelles strictement délimitées

› Patrimoine mixte

Biens répondant à une partie ou à l'ensemble des définitions du patrimoine culturel et naturel.

Ligne du temps

Perception du patrimoine

► Gouvernement fédéral

- 1875 | Intervention pour la sauvegarde des fortifications du Vieux-Québec
- 1883 | Création de la Société royale du Canada
- 1900 | Intérêt des canadiens pour la protection des lieux du patrimoine naturel et culturel
- Création du Comité de préservation des lieux panoramiques et historiques du Canada
- 1885-1887 | Protection des sources thermales de Banff et premier parc national du Canada
- 1907 | Création de la Commission des champs de bataille québécois
- 1911 | Création de la Division des parcs du Dominion (Parcs Canada)

1917 | Acquisition du fort Anne d'Annapolis Royal

1919 | Création de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada

1930 | Adoption de la Loi sur les parcs nationaux

1953 | Adoption de la Loi sur les lieux et monuments historiques

Fondement législatif de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada

1955 | Modification de la Loi sur les lieux et monuments historiques

Intégration de la possibilité de désignation de bâtiments ayant un intérêt architectural

1976 | Acceptation de la Convention sur le patrimoine mondial, culturel et naturel de l'UNESCO

1958 | Premier lieu historique national désigné en raison de son importance architecturale

1961 | Début de la restauration de la forteresse de Louisbourg

1982 | Première politique du Conseil du Trésor du Canada pour protéger les édifices fédéraux de valeur patrimoniale et création du Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine (BEÉFP)

1985 | Entrée en vigueur de la Loi sur la protection des gares ferroviaires patrimoniales

1989 | Pouvoir de recommandation de désignation des gares ferroviaires patrimoniales par la Commission

2003 | Publication de la première édition des Normes et lignes directrices pour la conservation des lieux patrimoniaux du Canada

2008 | Entrée en vigueur de la Loi sur la protection des phares patrimoniaux

2023 | Inscription des archives du Centre national pour la vérité et la réconciliation au Registre international de la Mémoire du monde de l'UNESCO

► Perception

Ruine et découverte

Espace naturel, réserve et tourisme

Histoire militaire, personnage et événement

Matérialité, architecture, monument et bâtiment d'importance

Archéologie et fouille

Paysage bâti, arrondissement, ensemble et site

Immatérialité, culture, activité, savoir-faire, langue et expression

Le patrimoine comme objet d'exception

Le patrimoine comme objet témoin

Inclusivité de tous les types de patrimoines

1860 1870 1880 1890 1900 1910 1920 1930 1940 1950 1960 1970 1980 1990 2000 2010 2020

► Gouvernement provincial

1922 | Adoption de la Loi des monuments historiques ou artistiques

Création de la Commission des monuments historiques

1929 | Classements des trois premiers monuments historiques du Québec

1933 | Inauguration du Musée du Québec promouvant l'histoire nationale

1952 | Refonte de la Loi des monuments historiques ou artistiques

Introduction des notions de site historique, d'aire de protection et d'objet historique

Protection *in situ* des œuvres d'art

1960 | Classement du premier site historique, la place d'Armes de Trois-Rivières

1961 | Création du ministère des Affaires culturelles

1963 | Amendement de la Loi sur les monuments historiques

Introduction de la notion d'arrondissement historique

Déclaration du premier arrondissement historique, le Vieux-Québec

1986 | Amendement de la Loi sur les biens culturels

Partage des pouvoirs entre l'État et les municipalités locales pour la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine architectural par la citation de monuments historiques et la constitution de sites du patrimoine

1974 | Classement du premier site archéologique, le poste de pêche et de traite de Nétagamiou

1973 | Déclaration du premier arrondissement naturel, Percé

1972 | Adoption de la Loi sur les biens culturels

Intégration des dispositions concernant les biens et sites archéologiques

Création de la Commission des biens culturels du Québec

2021 | Modification de la Loi sur le patrimoine culturel

2011 | Loi sur le patrimoine culturel

Création du conseil du patrimoine culturel remplaçant la Commission des biens culturels du Québec

Le patrimoine est évolutif, il est en expansion. Il fut d'abord perçu comme un objet d'exception au pays pour ses caractéristiques grandioses, puis comme un objet témoin de l'histoire pour ses liens directs avec la province. Depuis les années 1990, le patrimoine se précise au gouvernement fédéral et provincial. Il inclut toutes les facettes et caractéristiques sensibles d'une communauté régionale ou locale [Groupe-conseil sur la Politique du patrimoine culturel du Québec, 2000].

2B Reconnaissances patrimoniales

Au Québec, la définition est ancrée directement dans la Loi sur le patrimoine culturel: «Le patrimoine culturel est constitué de personnages historiques décédés, de lieux et d'événements historiques, de documents, d'immeubles, d'objets et de sites patrimoniaux, de paysages culturels patrimoniaux et de patrimoine immatériel.» [Loi sur le patrimoine culturel, gouvernement du Québec, 2023].

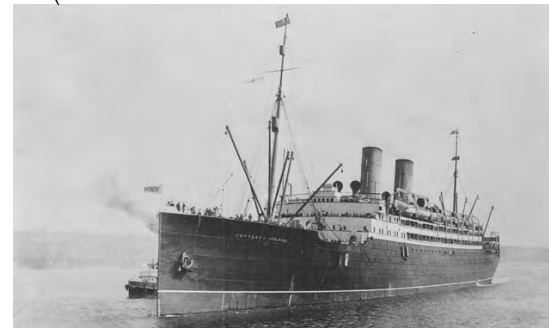
De façon législative et réglementaire, le patrimoine découle de différentes instances gouvernementales qui ont des devoirs envers la population et des pouvoirs attribués à divers ministères de ces gouvernements, aux municipalités régionales de comté (MRC), aux municipalités locales et aux communautés autochtones. C'est sous cette logique de pouvoirs attribués que celles-ci peuvent citer ou identifier des éléments de leur patrimoine.

Statuts légaux du gouvernement du Québec

Type de bien culturel	Déclaration	Désignation	Classement	Citation	Identification	Reconnaissance
Site patrimonial	●		●	●		
Immeuble patrimonial			●	●		
Document patrimonial			●	●		
Objet patrimonial			●	●		
Éléments du patrimoine immatériel		●			●	
Éléments du patrimoine historique		●			●	
Paysage culturel patrimonial		●				
Paysage humanisé						●

Responsable du statut : ● Gouvernement du Québec ● Ministre responsable ● Municipalités locales, MRC et communautés autochtones

Matériel



S.S. Empress of Ireland, 1906-1914
Bibliothèque et Archives Canada, PA-116389
Objet patrimonial classé le 15 avril 1999 par le ministère de la Culture et des Communications du Québec

Immatériel



Pêche à fascines entre le littoral et l'îlet Canuel, 1977
Macro-inventaire, comté de Rimouski, BAnQ Rimouski, 77.2214.4 (35)
Proposition de statut national de la pêche à la fascine en 2018 par le ministère de la Culture et des Communications

Historique



Marie-Élisabeth Turgeon (1840-1881)
Congrégation des Sœurs de Notre-Dame du Saint-Rosaire
Personnage historique non reconnu

Gouvernement du Québec et ministères

Le **classement** est effectué par le ministre de la Culture et des Communications. Il vise un site patrimonial, un immeuble patrimonial, un objet patrimonial ou un document patrimonial. L'appellation « classé » ne s'applique qu'à ces éléments.

La **déclaration** d'un site patrimonial est effectuée par le gouvernement du Québec. L'appellation « déclaré » au gouvernement du Québec est seulement utilisée pour des sites patrimoniaux provinciaux importants.

La **désignation** d'un paysage culturel est effectuée par le gouvernement du Québec. L'appellation « paysage culturel patrimonial désigné » définit le paysage en question. Le ministre de la Culture et des Communications peut désigner des éléments du patrimoine immatériel (savoir-faire et pratiques, connaissances, expressions et représentations), des personnages historiques décédés, des événements historiques, ainsi que des lieux historiques.

La **reconnaissance** d'un paysage humanisé est aussi effectuée par le ministre de la Culture et des Communications. Elle partage des similarités avec la désignation. Toutefois, la reconnaissance vise à créer une aire protégée afin de conserver la biodiversité, en plus des éléments paysagers.

Municipalités, MRC et communautés autochtones

La **citation municipale** est effectuée par les municipalités locales, les municipalités régionales de comté (MRC) et les communautés autochtones. L'appellation « immeuble patrimonial cité » ou « site patrimonial cité » assujettit donc les immeubles sous une juridiction municipale. La citation peut aussi viser un objet patrimonial et un document patrimonial si l'instance est propriétaire de ceux-ci.

L'**identification** est effectuée par les municipalités locales, les municipalités régionales de comté (MRC) et les communautés autochtones. L'identification peut viser des éléments du patrimoine immatériel (savoir-faire et pratiques, connaissances, expressions et représentations) et du patrimoine historique (personnages, événements, lieux).

Inventaire du patrimoine bâti

La dernière modification de la Loi sur le patrimoine culturel oblige les municipalités régionales de comté à adopter un inventaire des bâtiments de son territoire datant d'avant 1940, avant le 1er avril 2026. Celui-ci n'étant pas encore adopté à Rimouski, les bâtiments figurant seulement dans l'inventaire de la Société rimouskoise du patrimoine ne sont pas encore reconnus comme « immeubles patrimoniaux » au sens de la Loi sur le patrimoine culturel. Jusqu'à présent, seuls les immeubles identifiés par une reconnaissance listée sur cette page sont reconnus.

Au Canada, le cadre législatif diffère du Québec pour ce qui concerne la protection du patrimoine. La conservation et la protection du patrimoine découlent de plusieurs lois, soit la Loi sur les lieux et monuments historiques, la Loi sur la protection des gares ferroviaires patrimoniales, ainsi que la Loi sur la protection des phares patrimoniaux. Les types de reconnaissances fédérales effectuées par divers ministres du gouvernement du Canada ou organisations se nomment « désignation ».

Les désignations des divers types de biens culturels, comme les édifices fédéraux classés ou reconnus, les lieux historiques nationaux, les gares ferroviaires patrimoniales, les phares patrimoniaux, ainsi que les événements et personnages historiques patrimoniaux, sont gérés par deux instances différentes : le Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine (BEÉFP) et la Commission des lieux et monuments historiques du Canada (Parcs Canada).

Désignations du gouvernement du Canada

Type de bien culturel	Site patrimonial*	Bâtiment	Gare ferroviaire	Phare	Événement	Personne
Édifice fédéral du patrimoine (classé ou reconnu)		●	●	●		
Lieu historique national du Canada	●	●	●	●		
Gare ferroviaire patrimoniale			●			
Phare patrimonial				●		
Événement historique national					●	
Personnage historique national						●

Responsable de la désignation : ● Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine (BEÉFP) ● Parcs Canada

*Incluant notamment les sites archéologiques, les constructions, les bâtiments, les groupes de bâtiments, les arrondissements et les paysages culturels

Phare patrimonial



Phare de la Pointe-Mitis
West Bathurst, N.B. H.V. Henderson
BAnQ Rosemont-La Petite-Patrie, 0002636336
Phare patrimonial désigné le 14 juin 2016

Événement historique national



Baleinière du NCSM CHILLIWACK, à côté du sous-marin allemand U-744, capturé en 1944
William Hamilton, ministère de la Défense nationale
Bibliothèque et Archives Canada, PA-140824
Événement historique national de la Bataille du Saint-Laurent désigné le 15 novembre 2000

Personnage historique national

- Mary Travers, dite la Bolduc (1894-1941)**
Chanteuse-auteure-compositrice francophone
Personnage historique national désigné le 6 novembre 1992
- Louis Thomas (v. 1755-1869)**
Chef malécite (Première Nation Wolastoqiyik Wamspekwik)
Personnage historique national désigné le 1er novembre 2002
- Marc-Aurèle Fortin (1888-1970)**
Peintre paysagiste
Personnage historique national désigné le 21 mars 2011
- Marie-Clara Dorimène Roy-Desjardins (1858-1932)**
Cofondatrice des caisses populaires Desjardins
Personnage historique national désigné le 26 juin 2012

Gouvernement du Canada, ministres et mandataires

La désignation d'un édifice fédéral **classé** est une reconnaissance accordée à des édifices détenant une valeur patrimoniale élevée, selon l'évaluation patrimoniale du Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine.

La désignation d'un édifice fédéral **reconnu** est une reconnaissance accordée à des édifices détenant une valeur patrimoniale moindre, selon l'évaluation patrimoniale du Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine.

La désignation d'une **gare ferroviaire patrimoniale** ne peut s'appliquer qu'aux gares appartenant toujours à une compagnie de chemin de fer régie par le gouvernement fédéral.

La désignation d'un **phare patrimonial** est accordée par le ministre responsable de l'agence Parcs Canada. Les bâtiments connexes comme les bâtiments de corne de brume ou maison de gardien de phare peuvent être inclus dans la désignation.

La désignation d'un **lieu, événement ou personnage historique national du Canada** est une reconnaissance effectuée par la Commission des lieux et monuments historiques du Canada (Parcs Canada).

Lieu historique national



Maison de l'assistant ingénieur du lieu historique national du Canada du Phare-de-Pointe-au-Père, 2023
1028, rue du Phare (Pointe-au-Père)
Olivier Beaudin, Ville de Rimouski

2C Patrimoine bâti

Le guide s'intéresse majoritairement au patrimoine bâti. Ce dernier est un type de patrimoine qui concerne les bâtiments et toutes les constructions : des maisons, des commerces, des églises, des palais de justice, des garages, des étables ou encore des monuments funéraires, des croix de chemin, des clôtures et des enseignes.

Le patrimoine bâti regroupe non seulement les bâtiments individuels, mais aussi les ensembles de bâtiments et terrains qui témoignent d'une histoire commune. Par exemple, le centre-ville de Rimouski comprend plusieurs sites patrimoniaux, puisqu'ils témoignent des grandes étapes du développement de la ville. Les paysages culturels peuvent aussi être considérés comme du patrimoine bâti, puisqu'ils démontrent l'appropriation et le lien de l'humain avec son environnement naturel. Le patrimoine bâti lui-même peut être divisé en plusieurs autres types démontrant la richesse patrimoniale. En voici quelques-uns :

Patrimoine agricole

Le patrimoine agricole québécois est très diversifié. Il prend plusieurs formes selon les régions et les origines des pionnières et des pionniers qui ont défriché les terres. Par exemple, le découpage des terres en seigneuries ou en cantons module le territoire.

Dans les campagnes québécoises, le patrimoine agricole s'exprime dans les paysages sous forme de caractéristiques architecturales et selon des savoir-faire ancestraux.

Les éléments bâtis du patrimoine agricole sont issus de choix utilitaires et pratiques. Chaque bâtiment remplit une fonction précise : les granges-étables, les poulaillers, les porcheries, ainsi que tous les autres plus petits bâtiments, les silos et les clôtures.



Étable, route 132 Est (Le Bic), 2023
Olivier Beaudin



Clôtures de perches de bois, 1839, chemin des Chénard (Le Bic), 2022
Olivier Beaudin



Silos, 354, chemin de la Seigneurie Est (Sainte-Blandine), 2023
Tommy Lefebvre, Société rimouskoise du patrimoine



Bâtiments agricoles, 581, chemin des Prés Ouest (Sainte-Odile), 2023
Olivier Beaudin, Ville de Rimouski

Patrimoine ferroviaire

L'arrivée du chemin de fer Intercolonial dans la seconde moitié du 19e siècle marque le début de l'essor économique. Le patrimoine ferroviaire est donc étroitement lié à l'essor de la ville de Rimouski.

Le chemin de fer traverse plusieurs quartiers de la ville, dont plusieurs comportent des infrastructures faisant partie intégrante des paysages.

Bien que plusieurs quartiers aient perdu leur gare, il est toujours possible de voir les ponts enjambant les rivières et les traces des antennes ferroviaires qui permettaient la liaison avec les ports maritimes de Rimouski-Est et Pointe-au-Père. Il en est de même pour les voies de contournement, démontrant l'importance de ce moyen de transport au cours des derniers siècles.



Gare ferroviaire de Rimouski, 55-59, rue de l'Évêché Est (Saint-Germain), 2023
Olivier Beaudin, Ville de Rimouski



Gare ferroviaire de Saint-Anaclet, 1050, avenue du Père-Nouvel (Pointe-au-Père), 2023
Sandrine Gauthier, Ville de Rimouski



Pont ferroviaire de la rivière Rimouski, 2023
Olivier Beaudin, Ville de Rimouski



Pont ferroviaire de la rivière du Bic, 2023
Olivier Beaudin, Ville de Rimouski



Voie ferrée traversant la ville, 2023
Olivier Beaudin, Ville de Rimouski



Voie de contournement, chemin de l'Anse-aux-Sable, 2023
Tommy Lefebvre, Société rimouskoise du patrimoine

Patrimoine institutionnel

C'est en 1857 que Rimouski commence à assumer les fonctions de chef-lieu régional alors que la petite localité est désignée comme centre d'un district judiciaire. C'est cependant le choix de Rimouski comme siège d'un vaste diocèse, en 1867, qui sera le facteur déterminant d'une forte présence institutionnelle.

Les institutions du centre-ville sont variées et découlent de plusieurs paliers de gouvernements : municipal, provincial et fédéral. On peut aussi leur attribuer plusieurs vocations, comme la santé, l'enseignement (voir patrimoine scolaire), la justice, les services postiers, l'armée (voir patrimoine militaire), les transports, etc. Chacune arbore sa signature architecturale qui est toujours possible d'observer à Rimouski.



Ancienne prison (palais de justice de Rimouski)
181-183, avenue de la Cathédrale (Saint-Germain), 2023
Olivier Beaudin, Ville de Rimouski



Ancien bureau de poste
189-207, avenue de la Cathédrale (Saint-Germain), 2023
Olivier Beaudin, Ville de Rimouski



Hôtel de ville de Rimouski
189-207, avenue de la Cathédrale (Saint-Germain), 2023
Olivier Beaudin, Ville de Rimouski



Ancienne façade de l'hôpital Saint-Joseph
150-152, avenue Rouleau (Saint-Germain), 2022
Olivier Beaudin



Ancien hôtel de ville de Rimouski-Est
540, rue Saint-Germain Est (Rimouski-Est), 2023
Olivier Beaudin, Ville de Rimouski



Ancienne caserne de Nazareth
479, rue La Salle (Nazareth), 2023
Tommy Lefebvre, Société rimouskoise du patrimoine

Patrimoine maritime

Rimouski est une ville maritime. Sa présence en bordure du fleuve Saint-Laurent est une caractéristique importante de son territoire et de son évolution. Depuis les débuts de son occupation, les habitants ont tiré avantage de cet aspect géographique.

Les éléments associés au patrimoine maritime sont pour la plupart encore présents dans les quartiers situés aux abords du fleuve. Les havres et quais de pêche ainsi que les bâtiments, les phares, les maisons des gardiens, etc., en sont quelques exemples significatifs.

Il s'agit aussi des sites de mise en valeur du patrimoine maritime, comme Pointe-au-Père, ou encore des littoraux et plages accessibles, comme le Rocher-Blanc, la Pointe-à-Santerre, Rivière-Hâtée, le sentier Le Littoral, le brise-lame, la promenade de la Mer, etc.



Havre du Bic, 2022
Olivier Beaudin, Ville de Rimouski



Phare de Pointe-au-Père et la maison du gardien, 2023
Olivier Beaudin, Ville de Rimouski



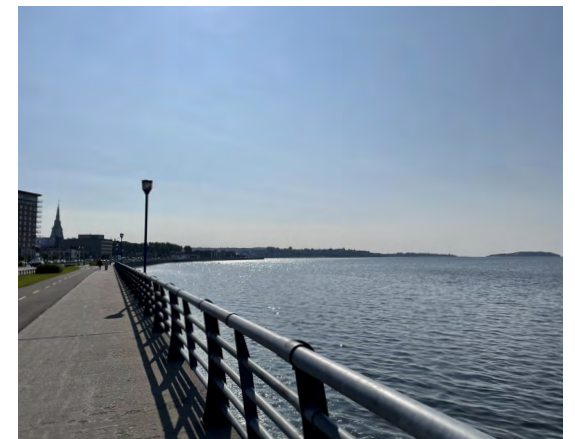
Sentier Le Littoral, 2021
Olivier Beaudin



Quai de Rimouski-Est et île Saint-Barnabé, 2023
Olivier Beaudin, Ville de Rimouski



Sous-marin l'Onondaga, 2023
Olivier Beaudin, Ville de Rimouski



Promenade de la Mer, 2023
Olivier Beaudin, Ville de Rimouski

Patrimoine militaire

Les différentes guerres ont marqué la collectivité. À Rimouski, il reste très peu de traces associées à ces événements historiques et souvent malheureux. Le monument des Braves, situé à l'extrémité de la rue Saint-Germain Ouest, rappelle le sacrifice des soldats de la région morts au champ d'honneur lors de la Première Guerre mondiale (1914-1918). Ce mémorial fut d'abord situé au nord du palais de justice, sur l'avenue de la Cathédrale. Le monument sera par la suite déplacé dans les années 1960, lors de la création de la place des Anciens-Combattants. En 2016, il est restauré et déménagé sur le site actuel. Des cérémonies commémoratives y sont célébrées chaque année lors du jour du Souvenir, le 11 novembre. Un autre élément bâti évoquant la période de la Première Guerre mondiale est l'arsenal, aussi appelé manège militaire. Construit en 1910 dans le style baronnial écossais, le bâtiment abritait Les Fusiliers du St-Laurent jusqu'en 2005. L'immeuble fut reconnu comme édifice fédéral du patrimoine par les Lieux patrimoniaux du Canada [Société rimouskoise du patrimoine, 2018].

Le Camp 55 est un vestige de la période de la Seconde Guerre mondiale (1939-1945). Il était autrefois situé dans un quadrilatère approximatif formé par la rue Trépanier, la 7e Rue, la rue Hupé et l'avenue de la Cathédrale, dans le quartier qui deviendra Saint-Pie-X. Le camp accueillait les hommes venus des régions de l'est de la province [Richard Saindon, 2020]. Du complexe militaire, il ne reste que l'ancien gymnase situé au coin de la rue Hupé et 1re Rue Est.



Monument des Braves (Saint-Germain), 2023
Olivier Beaudin, Ville de Rimouski



Monument des Braves (Saint-Germain), 2023
Olivier Beaudin, Ville de Rimouski



Arsenal, 65, rue Saint-Jean-Baptiste Est (Saint-Germain), 2023
Olivier Beaudin, Ville de Rimouski



Ancien gymnase du Camp 55, 48-50, 1re Rue Est (Saint-Pie-X), 2019
Google Maps

Patrimoine religieux

Le patrimoine religieux est riche au Québec. Avec sa diversité de styles architecturaux et l'importance des bâtiments pour les différentes communautés, il est l'un des types de patrimoines les plus étudiés.

Les églises représentaient le centre des noyaux villageois. La population désirait élever un lieu de culte à leur image. À Rimouski, ces bâtiments seront de tous les styles architecturaux possibles : esprit français, néogothique, néoclassique, éclectique et moderne, pour ne nommer que ceux-ci. Les presbytères, souvent construits au même moment, seront harmonisés aux composantes architecturales des églises.

Nommons aussi les autres éléments bâtis des paysages québécois, comme les croix de chemin, les calvaires, les cimetières, etc. Chacun représente une époque donnée qui illustre les différentes paroisses.



Ancienne église Saint-Yves
547, rue Saint-Germain (Rimouski-Est), 2023
Olivier Beaudin, Ville de Rimouski



Église Saint-Pie-X
373-375, avenue de la Cathédrale (Saint-Pie-X)
Société rimouskoise du patrimoine



Église de Sainte-Blandine
646, route des Pionniers (Sainte-Blandine), 2023
Olivier Beaudin, Ville de Rimouski



Calvaire du mont Saint-Louis (Le Bic), 2023
Olivier Beaudin, Ville de Rimouski



Presbytère du Sacré-Cœur
839, boulevard Saint-Germain (Sacré-Cœur), 2023
Tommy Lefebvre, Société rimouskoise du patrimoine



Charnier des Jardins commémoratifs Saint-Germain
289, rue Saint-Jean-Baptiste-Est (Saint-Germain), 2023
Tommy Lefebvre, Société rimouskoise du patrimoine

Patrimoine scolaire

Rimouski ne serait pas ce qu'elle est devenue sans l'implantation et le développement de nombreuses institutions œuvrant dans les domaines de l'éducation, des services sociaux et de la santé. Poursuivi de nos jours par divers paliers de gouvernements, ce travail fut d'abord l'œuvre du clergé local et diocésain [Société rimouskoise du patrimoine, 2018].

Les institutions d'enseignement par les différentes congrégations religieuses sont importantes à Rimouski. Elles ont laissé aux générations futures de grands bâtiments d'importance, comme le séminaire (Cégep de Rimouski), le monastère des Ursulines (UQAR), l'école Sacré-Cœur (Ateliers Saint-Louis) et la Maison mère de la Congrégation des Sœurs de Notre-Dame du Saint-Rosaire, ayant servi de lieu de formation pour des institutrices envoyées partout à travers la province et dans le monde.



Ancien cinquième séminaire (Cégep de Rimouski)
60, rue de l'Évêché Ouest (Saint-Germain), 2023
Olivier Beaudin, Ville de Rimouski



Ancienne école moyenne d'agriculture
83-85, rue Saint-Jean-Baptiste Ouest (Saint-Germain), 2023
Société rimouskoise du patrimoine



Ancienne école Sacré-Cœur (Ateliers Saint-Louis)
203-207, rue Saint-Louis (Saint-Germain), 2023
Olivier Beaudin, Ville de Rimouski



Ancien monastère des Ursulines (UQAR)
300, allée des Ursulines (Saint-Germain), 2023
Tommy Lefebvre, Société rimouskoise du patrimoine



École Saint-Yves
521, rue Saint-Germain (Rimouski-Est), 2023
Tommy Lefebvre, Société rimouskoise du patrimoine



Maison mère de la Congrégation des Sœurs de Notre-Dame du Saint-Rosaire
300, allée du Rosaire (Saint-Germain)
Société rimouskoise du patrimoine

Patrimoine de villégiature

La villégiature détient une importance au Bas-Saint-Laurent. Les cadres naturel, maritime et pittoresque du territoire ont amené différentes vagues de villégiateurs afin d'y construire des résidences secondaires.

En contexte forestier, les éléments bâtis du patrimoine de villégiature sont généralement à proximité des éléments naturels, comme des lacs ou des montagnes, qui permettent la pratique de sports de plein air comme la pêche, la chasse, le ski, etc. Nommons entre autres Val-Neigette et les lacs Macpès.

En contexte maritime, les éléments bâtis sont situés près des lieux procurant des accès à des plans d'eau et des vues extraordinaires sur un relief particulier ou la mer. C'est le cas, entre autres, du havre du Bic, de la Baie-Rose, de Rivière-Hâtée, du Rocher-Blanc et de Pointe-au-Père.



Pointe-aux-Anglais, 2023
205, route du Golf-du-Bic (Le Bic)
Sandrine Gauthier, Ville de Rimouski



Maison Feindel, parc national du Bic (Le Bic), 2023
Olivier Beaudin, Ville de Rimouski



Chalet du secteur de la Baie-Rose, 2023
236, chemin de la Baie-Rose (Le Bic)
Tommy Lefebvre, Société rimouskoise du patrimoine



Bâtiment secondaire, secteur Baie-Rose, 2023
3250-A, route 132 (Le Bic)
Tommy Lefebvre, Société rimouskoise du patrimoine



Ancienne station Val-Neigette, 2023
25, rue du Givre (Sainte-Blandine)
Tommy Lefebvre, Société rimouskoise du patrimoine



Lac Linda, (Sainte-Odile), 2023
Tommy Lefebvre, Société rimouskoise du patrimoine

2D Pourquoi s'intéresser au patrimoine et comment le protéger?

Le patrimoine bâti touche plusieurs domaines et sphères de la société. Il s'inscrit dans une perspective de développement durable et de lègue aux générations futures, puisque sa conservation est bénéfique pour plusieurs raisons, notamment sociales, économiques et environnementales, présentées ici [Union des municipalités du Québec, 2023].



Troisième église de Rimouski, Musée régional de Rimouski, 35, rue Saint-Germain Ouest
Ville de Rimouski

› Raisons sociales

- Le patrimoine favorise l'émergence d'un sentiment d'appartenance collectif;
- Il contribue à enrichir le capital social et à soutenir la cohésion sociale et territoriale;
- Il fournit des repères physiques et identitaires;
- Il matérialise la mémoire collective d'une communauté et lui rappelle d'où elle vient;
- Il peut engendrer un plus grand sentiment de fierté chez les citoyennes et les citoyens;
- Il offre à la population un environnement esthétique agréable qui contribue à sa qualité de vie.

› Raisons économiques

- La réhabilitation d'un bâtiment existant peut s'avérer plus économique que la construction d'un nouvel édifice;
- La restauration d'immeubles participe au maintien ou à la création d'emplois et contribue à protéger et à mettre en valeur certains métiers spécialisés et savoir-faire;
- La valorisation du patrimoine immobilier peut contribuer à l'industrie touristique, créer des emplois et engendrer des retombées économiques locales;
- La réhabilitation des édifices patrimoniaux peut contribuer à la revitalisation de certains secteurs.

› Raisons environnementales

- La construction d'un nouvel édifice peut requérir, selon les circonstances, à peu près autant d'énergie que de le faire fonctionner pendant 40 à 80 ans [Robert Sroufe, Craig Stevenson et Beth Eckenrode, 2019];
- La démolition d'immeubles existants engendre un volume important de déchets de construction qui terminent leur cycle de vie dans les sites d'enfouissement de la province;
- La rénovation d'immeubles peut engendrer une réduction à long terme des émissions de gaz à effet de serre;
- La rénovation d'immeubles peut aussi occasionner des gains énergétiques en matière d'utilisation des ressources par rapport à leur démolition et à leur reconstruction.

2E Restauration, rénovation et entretien

Restauration

La restauration d'un bien patrimonial (bâtiment, objet ou autre) s'effectue dans un esprit de conservation de son style architectural. Cette façon de faire est à privilégier dans le cas d'un bâtiment ayant des valeurs patrimoniales. La restauration est assurée par l'entretien des matériaux au fil du temps ou, lorsque nécessaire, par le remplacement d'un matériau semblable ou identique. La Charte de Venise, un document fondamental dans le domaine du patrimoine, affirme que « la restauration s'arrête là où commence l'hypothèse » [Conseil international des monuments et des sites, 1964]. Les travaux de restauration doivent donc s'appuyer sur des éléments existants ou bien sur des archives photographiques ou autres, permettant d'assurer la continuité des valeurs patrimoniales associées. De cette façon et dans la mesure du possible, on conserve l'authenticité des composantes architecturales du bâtiment. Tout comme le patrimoine en général, la restauration comporte plusieurs définitions selon les instances.



Musée régional avant sa restauration, 1948
Gérard Lacombe
Fonds J.-Gérard-Lacombe, BAnQ Rimouski, P24,S3,SS3,D60



Musée régional en restauration, 1970
Photographe?
Fonds Gaston Martin

› Ville de Rimouski

Restauration : le fait d'entretenir, de rénover, de remplacer des composantes architecturales d'un bâtiment, dans le but de retrouver le plus fidèlement possible leur état tel qu'il était à une période donnée de l'histoire du bâtiment. Cette intervention est fondée sur des preuves historiques détaillées [Règlement de démolition 23-008, Ville de Rimouski, 2023].

› Gouvernement du Québec

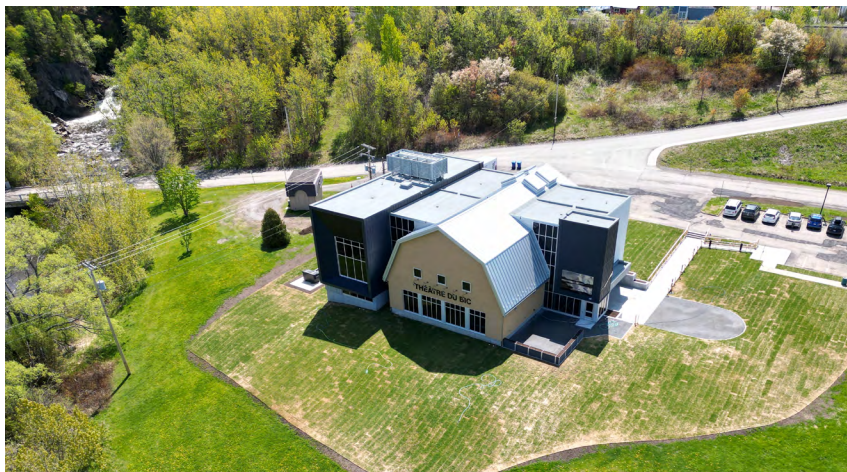
Restauration : la remise en état ou le remplacement des composantes d'origine ou anciennes du bien avec des matériaux et les savoir-faire traditionnels. Pour le bien immobilier, les interventions visent les éléments caractéristiques extérieurs du bâtiment (parement des murs extérieurs, ouvertures, toitures, éléments architecturaux, etc.) et, lorsque l'intérieur est classé ou cité en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel, les éléments caractéristiques intérieurs [Programme Aide aux immobilisations, gouvernement du Québec, 2023].

› Lieux patrimoniaux du Canada

Restauration : action ou processus visant à révéler, à faire retrouver ou à représenter fidèlement l'état d'un lieu patrimonial ou d'une de ses composantes, comme il était à une période particulière de son histoire, tout en protégeant la valeur patrimoniale du lieu [Normes et lignes directrices pour la conservation, Lieux patrimoniaux du Canada, deuxième édition, 2010].

Rénovation

En opposition avec la restauration, la rénovation implique de remplacer certaines composantes architecturales d'un bâtiment par des matériaux plus récents. La rénovation mène habituellement à redonner un nouveau style au bâtiment. Il peut aussi s'agir d'une intention de remplacer un matériau nécessitant un trop grand besoin d'entretien, dégradé ou vétuste. La rénovation est souvent associée à des projets d'envergure qui obligent toutefois la perte des composantes architecturales d'un bâtiment, comme ses revêtements extérieurs, ses ouvertures, son ornementation, etc.



Théâtre du Bic, 50, route du Golf-du-Bic (Le Bic), 2023
Jean-Philippe Chabot, Ville de Rimouski

Entretien

L'entretien est alors le meilleur moyen d'assurer la pérennité d'un bâtiment et de ses composantes architecturales. Les soins portés aux éléments architecturaux permettent une économie de coûts à long terme ainsi qu'une meilleure compréhension de leurs valeurs et de leur fragilité.

Le gouvernement du Québec a récemment ouvert la discussion sur l'importance de l'entretien des bâtiments, en rendant obligatoire l'adoption d'un règlement d'urbanisme portant sur l'occupation et l'entretien des bâtiments avant le 1er avril 2026. La Ville de Rimouski devra donc explorer ce principe et l'intégrer à sa réglementation. Pour l'instant, seuls les Lieux patrimoniaux du Canada ont défini l'entretien.



Façade du séminaire (Cégep de Rimouski), 1948
Gérard Lacombe
Fonds J.-Gérard-Lacombe, BAnQ Rimouski, P24,S3,SS3,D28

► Lieux patrimoniaux du Canada

Entretien : ensemble des actions non destructives, cycliques et de routine nécessaires au ralentissement de la détérioration d'un lieu patrimonial. Il comprend habituellement l'inspection périodique, le nettoyage non destructif, cyclique et de routine associé à l'entretien ménager, les réparations mineures et de remise en état, le remplacement des matériaux endommagés, brisés ou détériorés qu'il est impossible de sauvegarder [Normes et lignes directrices pour la conservation des lieux patrimoniaux du Canada, deuxième édition, 2010].

2F Identification des valeurs patrimoniales

Les valeurs patrimoniales, qui diffèrent selon l'institution publique ou l'organisation, permettent l'évaluation d'un bâtiment, d'un paysage ou tout autre élément important pour une collectivité. Elles peuvent alors être regroupées dans un document d'énoncé d'intérêt patrimonial ou un plan de conservation créé par une municipalité, un organisme, une firme privée ou un conseiller en patrimoine. La rédaction de ce document a pour but de mettre en lumière la connaissance, la conservation et la mise en valeur des éléments caractéristiques identifiés.

Les caractéristiques patrimoniales de l'objet de l'étude sont ainsi classifiées dans ce système méthodologique de valeurs établi par le ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ). Par le fait même, cette identification permet de mettre en lumière les éléments sensibles, essentiels et représentatifs, en fonction de la rareté, de l'authenticité et de l'esthétique de l'objet de l'étude. C'est sur cette base que peuvent être prises des décisions éclairées et conséquentes. Les valeurs patrimoniales, classées ici en ordre alphabétique, sont toutes importantes et détiennent toutes le même poids lors de l'évaluation de l'intérêt patrimonial d'un lieu [gouvernement du Québec, 2023]. Un exemple d'étude d'intérêt patrimonial portant sur la cathédrale de Saint-Germain de Rimouski se situe dans la section **Compléments**, ainsi qu'un exemple vierge pour que vous puissiez noter les éléments caractéristiques et les valeurs patrimoniales de votre bâtiment, si désiré.

Valeur	Description (par le MCCQ)	Éléments liés caractéristiques	Exemples rimouskois
Archéologique	Repose sur l'importance d'un bien comme témoin d'une activité ou d'une occupation humaine passée et comme source de nouvelles connaissances sur celle-ci.	Artéfacts Écofacts	Objets Ossements, déchets ou restes
Architecturale	Repose sur la qualité ou l'originalité conceptuelle, esthétique, fonctionnelle ou matérielle d'un bien construit.	Styles courants mouvements Matériaux Assemblages Architectes	Mouvement <i>Arts & Crafts</i> Pierre taillée Charpente des combles de la cathédrale de Saint-Germain Albert Leclerc
Artistique	Découle de la qualité du travail d'un artiste, d'un artisan ou d'une autre personne exerçant sa créativité et son savoir-faire dans la production d'un bien.	Arts visuels Sculptures	Murales Monument des Vétérans
Ethnologique culturelle	Repose sur la capacité d'un bien à témoigner de façons d'être, d'agir ou de penser, de même que sur le témoignage de savoir-faire traditionnels.	Culture Folklore Pratiques rituels	Immigration irlandaise Contes et légendes Pêche à la fascine

Valeur	Description (par le MCCQ)	Éléments liés caractéristiques	Exemples rimouskois
Historique	Découle de la capacité d'un bien à contribuer à la remémoration du passé en rappelant, par exemple, un événement, une période, un phénomène, la vie ou l'œuvre d'une personne ou encore l'histoire d'un groupe marquant dans un territoire donné.	Personnages Événements Thématiques Datation et ancienneté	René Lepage (seigneur de Rimouski) Nuit rouge du 6 mai 1950 Histoire ferroviaire 1824 (date de construction de la troisième église)
Identitaire emblématique	Réside dans sa force d'évocation, par sa seule image d'un lieu, d'un phénomène, d'une idée, d'un concept ou d'une période historique.	Esprit des lieux Associations	Toponyme <i>Rimouski</i> Fleuve Saint-Laurent et les couchers de soleil
Paysagère contextuelle	Découle de l'interrelation de facteurs humains et naturels dans un bien, qui génèrent des effets visuels esthétiques dont l'appréciation est largement partagée.	Culturel Naturel Scénique Environnemental Arboricole horticole	Rocher-Blanc et ses chalets de villégiature Rivière Rimouski Havre du Bic et son archipel Réserve nationale de faune de Pointe-au-Père Parc Lepage

Valeur	Description (par le MCCQ)	Éléments liés caractéristiques	Exemples rimouskois
Scientifique technologique	S'applique à un bien ayant la capacité, s'il est étudié, de livrer de nouvelles connaissances dans le domaine des sciences humaines, sociales et naturelles. Découle de la matérialisation d'une innovation technologique et de l'application des connaissances scientifiques.	Éducation études Collections fonds Lieux d'expérimentation Structures	UQAR ISMER Cégep Herbier du Bas-Saint-Laurent École moyenne d'agriculture Pont ferroviaire de la rivière Rimouski
Urbanistique	Découle de la qualité des rapports entre les composantes bâties et non bâties en milieu urbain, périurbain ou villageois.	Quartiers Organisation du tissu urbain Aménagements	Nazareth Intersection de la rue Saint-Germain et de l'avenue de la Cathédrale Parc de la Gare
Usage sociale	Fait appel à la résonance d'un bien dans le temps présent, à la mémoire affective et aux souvenirs partagés, au bien-être ou au sentiment d'identité que suscite un lieu ou un bien.	Religieux spirituel Communautaire public Commercial Industriel Institutionnel Bureau service	Église Sainte-Agnès Promenade de la Mer Rue Saint-Germain Moulin de la rivière du Bic Cégep de Rimouski Ancien hôtel de ville de Rimouski-Est

